



Février 2025 – Extrait des décisions du Conseil municipal

Décisions de l'exécutif susceptibles de vous intéresser, étant précisé que seule la notification officielle fait foi :

- Lors de la séance du 5 février 2025, le Conseil municipal a pris connaissance du plan de lutte contre les plantes envahissantes.
- Lors de la séance du 5 février 2025, le Conseil municipal a approuvé le visuel pour les lignes stratégiques et le programme de législature 2025-2028
- Lors de la séance du 5 février 2025, le Conseil municipal a nommé les responsables pour la révision de différents règlements communaux.
- Lors de la séance du 5 février 2025, le Conseil municipal a approuvé la planification annuelle des séances de commission.
- Lors de la séance du 5 février 2025, le Conseil municipal a nommé Christelle Morisod membre du Tribunal de police, puis l'a nommée vice-Présidente du Tribunal de police.
- Lors de la séance du 5 février 2025, le Conseil municipal a décidé de la subvention à l'intention de l'opéra du Rhône.
- Lors de la séance du 5 février 2025, le Conseil municipal a décidé de ne pas souscrire à davantage d'actions des Forces Motrices Valaisannes (FMV) SA.
- Lors de la séance du 5 février 2025, le Conseil municipal a décidé d'appliquer les taux d'intérêts suivants pour 2025 :
 - Intérêts moratoires : 3.75%
 - Intérêts de remboursement : 3.75%
 - Intérêts compensatoires : 3.75%
 - Intérêts rémunératoires : 0%
- Lors de la séance du 5 février 2025, le Conseil municipal, dans le cadre de la labérisation Valais Excellence, a :
 - pris connaissance du rapport d'audit.
 - pris acte que les déviations et propositions d'amélioration ont été attribuées par la responsable QSE et le Secrétaire municipal.
 - pris connaissance du planning d'audit de certification du 20 février 2025.
 - approuvé la charte de la Commune pour la législature 2025-2028.
- Lors de la séance du 5 février 2025, le Conseil municipal, dans le cadre du projet de chauffage à distance, a adopté la lettre d'intention.
- Lors de la séance du 5 février 2025, le Conseil municipal a approuvé l'avis de convocation pour l'élection des autorités cantonales pour la législature 2025-2029.

- Lors de la séance du 5 février 2025, le Conseil municipal a mandaté Damien Coutaz et Xavier Lavanchy pour apporter une réponse au postulat "Pour la mise à disposition d'une halle des sociétés".
- Lors de la séance du 5 février 2025, le Conseil municipal a mandaté François Bruchez pour apporter une réponse au postulat "Valorisons nos fontaines et offrons plus d'accès à l'eau potable !".
- Lors de la séance du 5 février 2025, le Conseil municipal a mandaté Evelyne Saillen (domaine public) et François Bruchez (déchets) pour apporter une réponse au postulat "Action, coup de balai".
- Lors de la séance du 5 février 2025, le Conseil municipal, dans le cadre du projet Chablais Agglo PA5-PDI, a donné son accord pour la mise en consultation publique du PA5.
- Lors de la séance du 5 février 2025, le Conseil municipal a décidé d'autoriser Mme Alina Sula à exploiter l'Adriano Bar.
- Lors de la séance du 5 février 2025, le Conseil municipal a adjuge les travaux de modifications de l'éclairage de secours de la Grotte-aux-fées à l'entreprise Monnay Electricité SA,
- Lors de la séance du 5 février 2025, le Conseil municipal a accepté de vendre deux concessions de 50 ans au cimetière Vers-Pré à M. Michel Juillard.
- Lors de la séance du 5 février 2025, le Conseil municipal a accordé plusieurs autorisations de construire.
- Lors de la séance du 26 février 2025, Le Conseil municipal a accepté de vendre une surface complémentaire de 489m² située aux Perris à la société Genedis SA.
- Lors de la séance du 26 février 2025, Le Conseil municipal a accepté de vendre une surface complémentaire de 339m² située aux Perris à la société IBEX-Immobilier Sàrl.
- Lors de la séance du 26 février 2025, le Conseil municipal a validé le registre des intérêts du Conseil municipal.
- Lors de la séance du 26 février 2025, le Conseil municipal a validé la directive 2025 de l'utilisation de l'espace public pour les terrasses des établissements publics.
- Lors de la séance du 26 février 2025, le Conseil municipal a validé la directive « Vieille ville » 2025
- Lors de la séance du 26 février 2025, le Conseil municipal a approuvé plusieurs demandes liées à l'organisation de manifestations sur le territoire communal.
- Lors de la séance du 26 février 2025, le Conseil municipal a accordé plusieurs autorisations de construire.
- Lors de la séance du 26 février 2025, le Conseil municipal a validé la directive sur la sécurité incendie pour la location des salles communales.
- Lors de la séance du 26 février 2025, le Conseil municipal a adjugé la fourniture de deux horodateurs à DigitalParking SA.